

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 3 février 2025, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #5 - Samuel Larochelle
Siège #6 - Étienne Ménard

Absence motivée : Siège #2 - Gino Tanguay

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

01-02-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 janvier 2025

3.2 - Séance extraordinaire du 16 janvier 2025 - Adoption du budget

3.3 - Séance extraordinaire du 16 janvier 2025 - Adoption du

Règlement de taxation

4 - FINANCES

4.1 - Approbation des comptes à payer

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers

5.3 - Vente pour non-paiement de taxes

5.4 - Demande de location de l'écran géant

5.5 - Demande Société du Patrimoine

5.6 - Demande de la FADOQ pour leur 50e anniversaire

5.7 - Demande du Cercle de Fermières de Saint-Magloire

5.8 - Séance photos d'hiver

5.9 - Achat de fleurs pour 2025

5.10 - Achat de chaises et chariots de transport pour la salle municipale

5.11 - Frigo de la cuisinette

5.12 - Paiement de la quote-part Biblio Québec

5.13 - Paiement pour placer les tables et chaises lors des funérailles

6 - ÉLECTIONS

6.1 - Nomination du président d'élection

7 - VOIRIE

7.1 - Achat d'un nouveau véhicule tout terrain

7.2 - Compensation pour entretien d'été des routes locales

7.3 - Demande de déneigement sporadique du Rang St-Hilaire Nord

8 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

8.1 - PGA EAU

8.2 - Rapport annuel sur les eaux usées 2024

8.3 - Inclusion du pluvial lors de la réfection du réseau d'aqueduc et d'égouts

8.4 - Rapport de validation débitmètre

9 - CORRESPONDANCE

9.1 - Demande de commandite Bal des finissants

9.2 - Lettre de la FQM relativement à l'imposition de tarifs douaniers par le gouvernement américain

10 - VARIA

10.1 - Renouvellement des assurances collectives

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-02-25

3.1 - Séance ordinaire du 6 janvier 2025

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03-02-25

3.2 - Séance extraordinaire du 16 janvier 2025 - Adoption du budget

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Etienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2025 pour l'adoption du budget soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

04-02-25

3.3 - Séance extraordinaire du 16 janvier 2025 - Adoption du Règlement de taxation

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2025 pour l'adoption du Règlement de taxation soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

05-02-25

4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 106 985.79 \$ pour le mois de janvier 2025 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Stéphanie Lamontagne
Directrice générale et greffière-trésorière

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de janvier 2025 est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers

A tour de rôle, le maire et les conseillers font un résumé de leurs activités du dernier mois.

06-02-25

5.3 - Vente pour non-paiement de taxes

ATTENDU QUE la liste des arriérés de taxes avec le montant que chacun doit a été remise au membre du conseil municipal;

ATTENDU QUE chaque propriétaire ayant un solde échu de taxes municipales supérieur à 350\$ au 1er janvier 2025 a reçu une lettre recommandée datée du 13 janvier 2025 leur indiquant qu'ils ont jusqu'au 10 février prochain pour payer le solde total dû pour les années antérieures, à défaut de quoi le dossier sera transféré à la MRC des Etchemins pour la vente pour non-paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Samuel Larochelle,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers présents,

D'ACCEPTER la liste d'arriérés de taxes présentée.

DE TRANSMETTRE à la MRC des Etchemins la liste des matricules ayant des soldes de 2023 ainsi que ceux dont le solde de 2024 est supérieur à 350,00\$, après la date limite du 10 février 2025, à l'exception de ceux qui ont pris une entente de versement approuvée par le conseil.

DE DÉSIGNER madame la directrice générale Stéphanie Lamontagne ou son adjointe madame Pascale Déraps, pour représenter la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes le 8 mai 2025.

ADOPTÉE

07-02-25

5.4 - Demande de location de l'écran géant

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la demande faite par le Parc du Massif du Sud et de leur louer l'écran géant gonflable de la municipalité pour cinq soirées de cinéma en plein air à l'été 2025 au coût de 50\$ par jour, mais de leur demander un dépôt de 300\$ qui leur sera remis une fois l'écran ramené sans bris.

DE LES INFORMER qu'ils seront responsables du transport de l'écran, la

Municipalité n'effectuant aucun déplacement pour aller porter ou rechercher l'écran.

ADOPTÉE

08-02-25

5.5 - Demande Société du Patrimoine

ATTENDU QUE la Société du patrimoine de Saint-Magloire est en attente de recevoir des sommes qui leur sont dues en vertu de subventions, dont le PSPS et un remboursement pour la thermopompe;

ATTENDU QUE pour obtenir le versement de la 2e tranche du PSPS, tous les travaux prévus doivent avoir été facturés, donc réalisés;

ATTENDU QU'un état détaillé des revenus et dépenses ainsi que la totalité des factures payées et à payer ont été présentées afin de démontrer la véracité de ce qui est allégué;

ATTENDU QUE la Société du patrimoine de Saint-Magloire doit payer les factures en question mais n'a pas assez de liquidités pour le moment;

ATTENDU QUE la Société du patrimoine de Saint-Magloire, via M. Simon Asselin, a fait la demande à la municipalité pour lui avancer une somme d'environ 29 000\$ qu'elle s'engagerait à rembourser sitôt les subventions reçues;

ATTENDU QU'une vérification a été faite auprès de la firme comptable de la Municipalité afin de s'assurer de la légalité de la procédure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Rouillard, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AVANCER une somme d'au maximum 29 000\$ à la Société du Patrimoine de Saint-Magloire, sans intérêt, à la condition qu'elle fournisse à la Municipalité une résolution de ladite Société autorisant un administrateur à signer en son nom un engagement à rembourser la somme prêtée, au fur et à mesure qu'il entrera des sommes d'argent, notamment via le PSPS, une subvention ou un remboursement de taxes, jusqu'à parfait remboursement;

DE FAIRE cette avance seulement si les liquidités au compte de la Municipalité sont suffisante pour couvrir ses propres dépenses et que le fait de faire cette avance ne causerait aucun préjudice à la Municipalité ou aux citoyens.

ADOPTÉE

09-02-25

5.6 - Demande de la FADOQ pour leur 50e anniversaire

CONSIDÉRANT QU'à l'automne dernier, le club FADOQ de Saint-Magloire avait fait une demande d'aide financière pour la célébration de leur 50e anniversaire et que le budget pour ce type de demande était épuisé;

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ de Saint-Magloire a présenté une nouvelle demande le 16 janvier 2025, afin d'obtenir une aide financière pour la tenue d'un banquet qui se tiendra le 9 février 2025 pour souligner dignement le 50e anniversaire de leur club;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est très présent, fréquenté et actif au sein de la municipalité.

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OCTROYER une somme de 500\$ au club FADOQ de Saint-Magloire pour soutenir la tenue du banquet soulignant leur 50e anniversaire de formation dans notre municipalité, le tout tel que budgété.

ADOPTÉE

10-02-25

5.7 - Demande du Cercle de Fermières de Saint-Magloire

CONSIDÉRANT QU'à l'automne dernier, une demande d'aide financière avait été faite à la Municipalité par le Cercle de Fermières de Saint-Magloire pour la célébration de leur 90e anniversaire et que le budget pour ce type de demande était épuisé;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a présenté une nouvelle demande le 16 janvier 2025, afin d'obtenir une aide financière pour la tenue d'un banquet en l'honneur des nombreuses bénévoles qui ont permis de le maintenir bien vivant depuis 90 ans;

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OCTROYER une somme de 500\$ au Cercle de Fermières de Saint-Magloire pour soutenir la tenue du banquet soulignant l'implication bénévole et le 90e anniversaire de sa formation dans notre municipalité, le tout tel que budgété.

ADOPTÉE

11-02-25

5.8 - Séance photos d'hiver

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCORDER à Stéphanie Allard, photographe, le contrat pour une séance de photos d'hiver pour compléter la banque de photos de la Municipalité sur 4 saisons, le tout tel que budgété.

ADOPTÉE

12-02-25

5.9 - Achat de fleurs pour 2025

Anne-Marie Beaudry informe le conseil qu'elle se retire des délibérations et de la prise de discussion en raison de conflit d'intérêts.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des autres conseillers présents,

D'ACCEPTER la proposition faite par Service entretien paysager S.E. (Serres St-Simon) concernant l'achat de jardinières et balconnières pour l'été 2025, au montant de 3 215\$ plus les taxes et la livraison.

D'EFFECTUER le dépôt exigé de 1 108,93 \$ confirmant la commande.

ADOPTÉE

13-02-25

5.10 - Achat de chaises et chariots de transport pour la salle municipale

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE RATIFIER l'achat de chaises et chariots de transport fait pour la salle municipale, au montant de 1 940,00 \$ + taxes et expédition, le tout tel que budgété.

ADOPTÉE

5.11 - Frigo de la cuisinette

Certaines informations étant toujours manquantes pour une prise de décision, le sujet est reporté à une séance ultérieure.

14-02-25

5.12 - Paiement de la quote-part Biblio Québec

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE PAYER la quote-part annuelle au Service Biblio pour le soutien au fonctionnement, au montant de 3 784,44 \$ + taxes.

ADOPTÉE

15-02-25

5.13 - Paiement pour placer les tables et chaises lors des funérailles

CONSIDÉRANT QU'il est très difficile pour la préposée à l'entretien ménager de placer les tables et chaises lors des funérailles en raison de leur poids;

CONSIDÉRANT QUE cette tâche doit être effectuée toujours en 1h ou moins et qu'il est fréquent qu'elle doive demander de l'aide pour y arriver, aide qu'elle doit payer elle-même;

CONSIDÉRANT QUE c'est problématique pour de nombreuses familles de trouver quelqu'un pour le faire pendant le service funèbre à l'église.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la préposée à l'entretien ménager à demander une prime équivalente à 0,50\$ par chaise et de 1\$ par table placée et ramassée à la fin et de charger le tout à la famille, s'ils ne souhaitent ou ne peuvent l'effectuer eux-mêmes.

ADOPTÉE

6 - ÉLECTIONS

16-02-25

6.1 - Nomination du président d'élection

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums des municipalités*, le greffier ou greffier-trésorier de la municipalité est d'office le président d'élection de celle-ci et qu'il ne peut refuser d'agir comme tel qu'avec l'autorisation de la Commission municipale du Québec.

ATTENDU QUE la greffière-trésorière pourrait demander l'autorisation de la Commission municipale du Québec (CMQ), afin de nommer une autre personne pour agir à titre de présidente ou président d'élection, en raison du fait qu'elle occupe la double fonction de directrice générale et de greffière-trésorière et ce, au plus tard le 1^{er} mai 2025 en vertu de l'article 70.0.01 de la LERM.

ATTENDU QUE les élections municipales à venir se tiendront le 2 novembre 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE CONFIRMER la greffière-trésorière, Stéphanie Lamontagne, au poste de présidente des élections municipales 2025.

D'EXPÉDIER une copie de la présente résolution au Directeur général des élections.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE

17-02-25

7.1 - Achat d'un nouveau véhicule tout terrain

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre faite par Kubota Montmagny pour l'achat d'un véhicule RTV-X1100C avec chenilles Camso pour la somme de 47 980,16\$ à être payée comptant, dont 5600\$ en crédit offert par eux sur les frais de location du véhicule temporaire.

D'AUTORISER la directrice générale Stéphanie Lamontagne ou la directrice générale adjointe Pascale Déraps, à signer le contrat d'acquisition de ce véhicule et tous autres documents utiles ou nécessaires afin de donner suite à cet achat, incluant l'immatriculation.

ADOPTÉE

18-02-25

7.2 - Compensation pour entretien d'été des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la mobilité durable a versé une compensation de 187 002\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire informe le ministère des Transports et de la mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

19-02-25

7.3 - Demande de déneigement sporadique du Rang St-Hilaire Nord

ATTENDU QU'À la mi-janvier, une demande de déneigement sporadique a été faite à la municipalité pour le rang St-Hilaire Nord, jusqu'au numéro civique 175;

ATTENDU QUE par le passé, le déneigement sporadique a déjà été fait jusqu'à cette adresse du temps où il y avait exploitation d'une érablière, mais que ce déneigement avait cessé puisque l'érablière en question n'était plus en opération;

ATTENDU QUE le propriétaire a conclu une entente pour l'exploitation de l'érablière, en mentionnant à l'exploitant que le rang serait déneigé;

ATTENDU QUE les demandes pour déneigement sporadique doivent être faites chaque année avant le mois d'octobre pour l'hiver à venir, afin de prévoir les coûts inhérents au budget.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'INFORMER l'exploitant que la municipalité est prête à faire faire le déneigement sporadique du rang St-Hilaire Nord jusqu'au numéro 175, aux conditions suivantes:

- l'exploitant devra s'engager à payer les frais relatifs au premier déneigement, lesquels ont été estimés par l'entrepreneur à 1100\$;

- la municipalité assumera les frais pour le déneigement sporadique par la suite;

- il n'y aura pas de transport d'eau d'érable;

- l'exploitant devra respecter les périodes de dégel s'il devait circuler avec des camions ou autres équipements lourds.

D'INFORMER l'exploitant qu'en cas de refus de sa part, aucun déneigement sporadique ne sera fait ni autorisé pour se rendre au 175, rang St-Hilaire nord pour le printemps 2025;

D'INFORMER l'exploitant que s'il renouvelle son entente avec le propriétaire pour exploiter à nouveau l'érablière, il devra aviser la municipalité en septembre 2025 s'il souhaite obtenir le déneigement sporadique à l'hiver 2025-2026.

ADOPTÉE

8 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

20-02-25

8.1 - PGA EAU

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MANDATER la directrice générale pour la préparation et transmission de la démarche liée au PGA Eau et l'autoriser à se faire assister par Tetra Tech QI inc. au besoin, cette firme étant également autorisée à déposer tel rapport au Ministère concerné dans le cadre de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023, le cas échéant.

ADOPTÉE

8.2 - Rapport annuel sur les eaux usées 2024

Une copie du rapport annuel sur les eaux usées 2024 est déposée au conseil.

21-02-25

8.3 - Inclusion du pluvial lors de la réfection du réseau d'aqueduc et d'égouts

ATTENDU QUE suite aux discussions avec les ingénieurs de la firme Tetra Tech QI inc., le conseil doit décider s'il souhaite inclure le pluvial dans la demande d'aide financière qui sera présentée au Ministère dans le cadre du programme PRIMEAU 2023;

ATTENDU QUE cela n'est pas obligatoire pour l'instant, mais que ça pourrait le devenir;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a autorisé l'inclusion du pluvial (tronçon I014) au dernier addenda du plan d'intervention qui servira à la demande de financement;

ATTENDU QUE si l'aide financière incluant le pluvial était accordée et que finalement les travaux étaient jugés non nécessaires au moment de leur réalisation, soit parce qu'une autre solution aurait été trouvée ou pour toute autre raison, il serait possible de ne pas faire les travaux au pluvial et que l'aide financière serait alors ajustée en conséquence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'INCLURE la portion relative au pluvial dans la demande d'aide financière à être présentée.

DE MANDATER la firme Tetra Tech QI inc. pour qu'elle transmette les documents requis dans le cadre de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

8.4 - Rapport de validation débitmètre

Il y a dépôt du rapport de validation débitmètre pour l'eau potable et les eaux usées.

9 - CORRESPONDANCE

22-02-25

9.1 - Demande de commandite Bal des finissants

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE DONNER une somme de 100\$ au comité des finissants de l'école des Appalaches en titre de soutien à la persévérance scolaire.

ADOPTÉE

9.2 - Lettre de la FQM relativement à l'imposition de tarifs douaniers par le gouvernement américain

Le conseil est invité à prendre connaissance d'une lettre expédiée par la Fédération québécoise des municipalités aux ministres responsable de l'Administration gouvernementale et des Affaires municipales relativement à l'imposition des tarifs douaniers de 25% imposés par le gouvernement américain et de l'effort collectif nécessaire pour minimiser les dommages aux entreprises et aux régions québécoises, dont par les municipalités.

10 - VARIA

23-02-25

10.1 - Renouvellement des assurances collectives

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement de l'assurance collective que la Municipalité possède avec Manuvie / SSQ Assurance (DMA) telles que soumises par Assurances Roger Brousseau Inc. au document intitulé "Analyse de renouvellement - Mars 2025";

D'AUTORISER Stéphanie Lamontagne, directrice générale, à signer le formulaire d'acceptation des conditions de renouvellement sans modification et de le transmettre à Assurances Roger Brousseau Inc., de même qu'à ajuster la prime payée par la Municipalité pour chaque employé à compter du 1er mars 2025.

ADOPTÉE

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

24-02-25

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h56.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Stéphanie Lamontagne
Dir. générale et greffière-trésorière